



DDT de l'Oise

Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait-gonflement des sols argileux

16 avril 2015

Réunion d'information



PRÉFET DE L'OISE



DDT de l'Oise

Sommaire

- 1. L'aléa retrait-gonflement
Plan de Prévention des Risques**
- 2. Projet de l'arrêté de prescription**



DDT de l'Oise

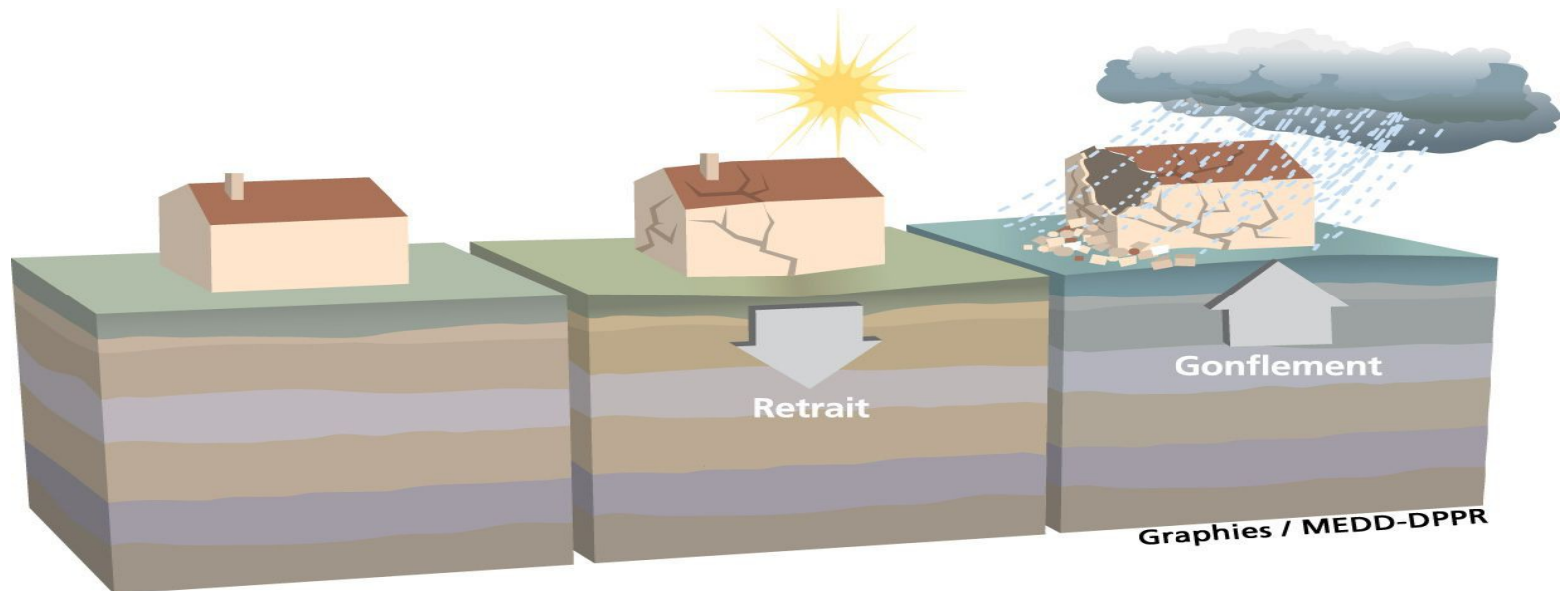
L'aléa retrait-gonflement



DDT de l'Oise

L'aléa retrait gonflement

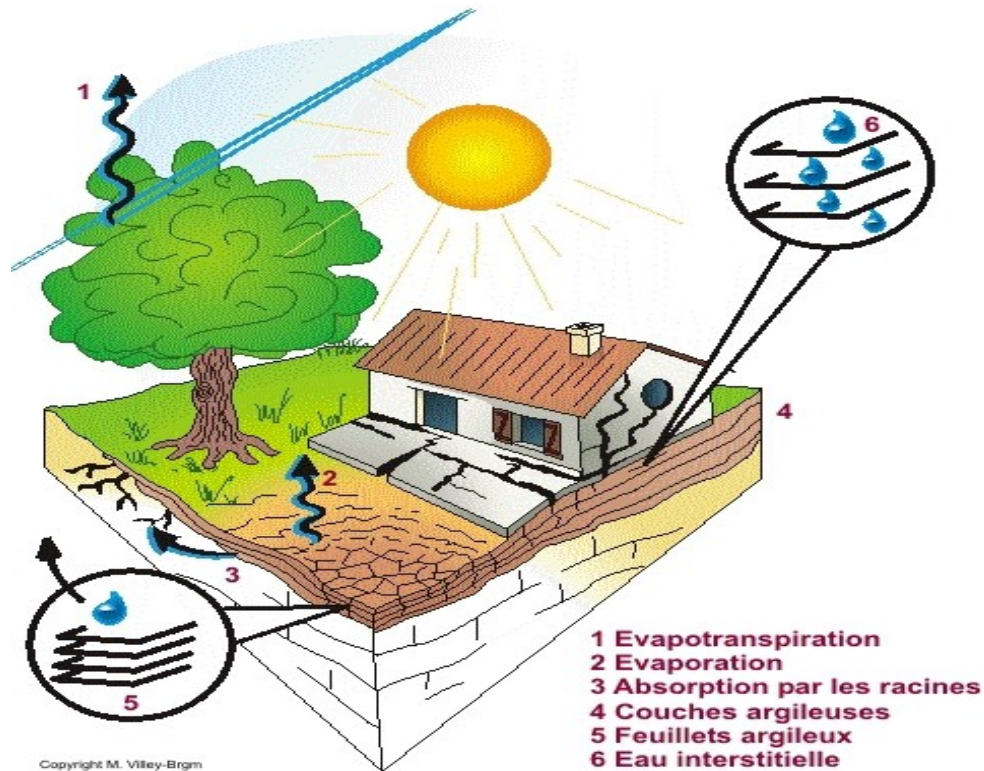
Le phénomène de retrait-gonflement touche les sols à dominante argileuse et se produit en fonction de la variation de leur teneur en eau : le retrait en période sèche et le gonflement en période humide.



Le mécanisme



DDT de l'Oise

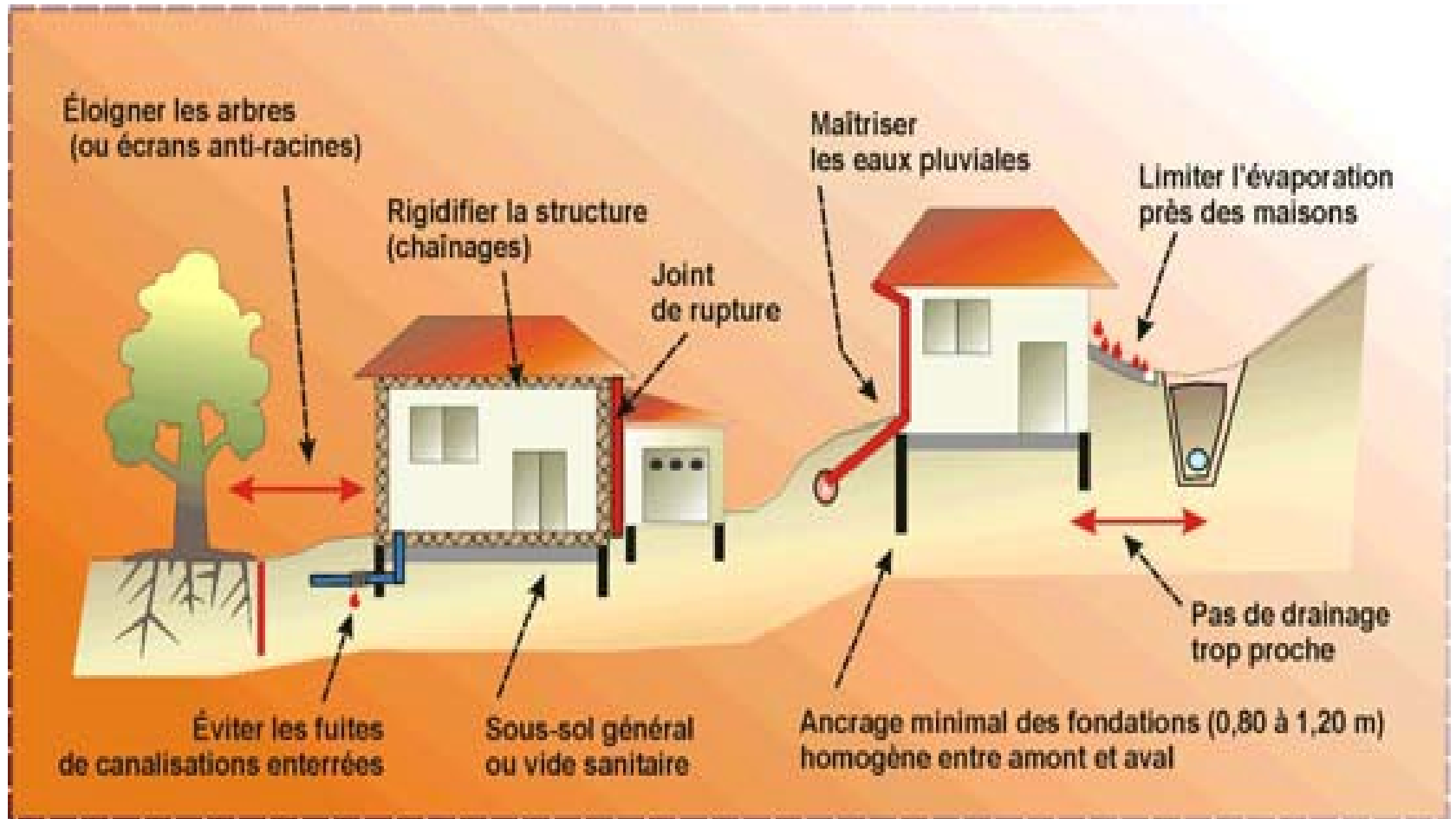


Principaux facteurs de vulnérabilité : rigidité insuffisante, fondations trop superficielles, dallages sur terre-plein, arbres proches, réseaux enterrés fuyards.

Des mesures constructives



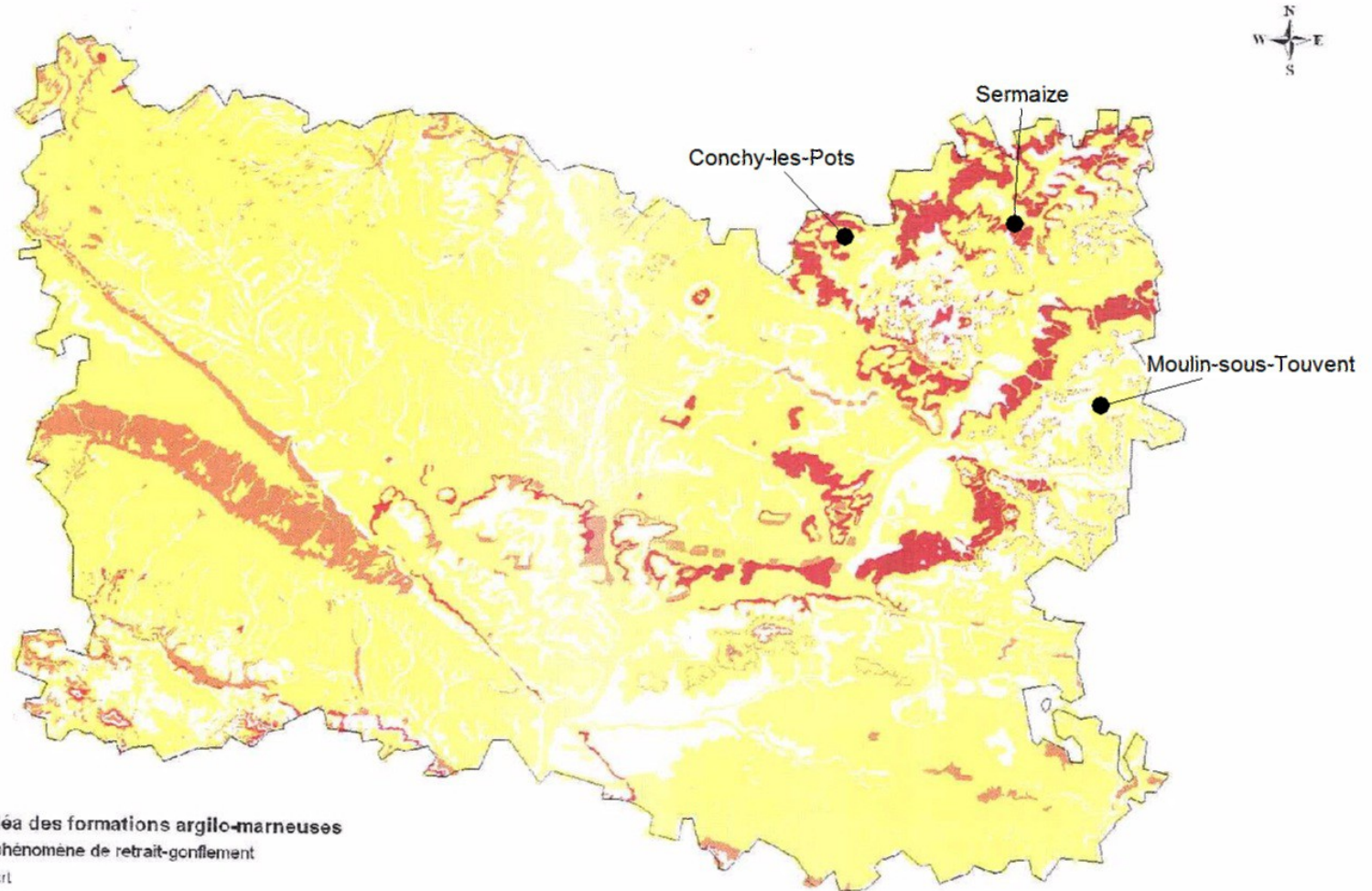
DDT de l'Oise



Carte de l'Oise de l'aléa retrait-gonflement



DDT de l'Oise





DDT de l'Oise

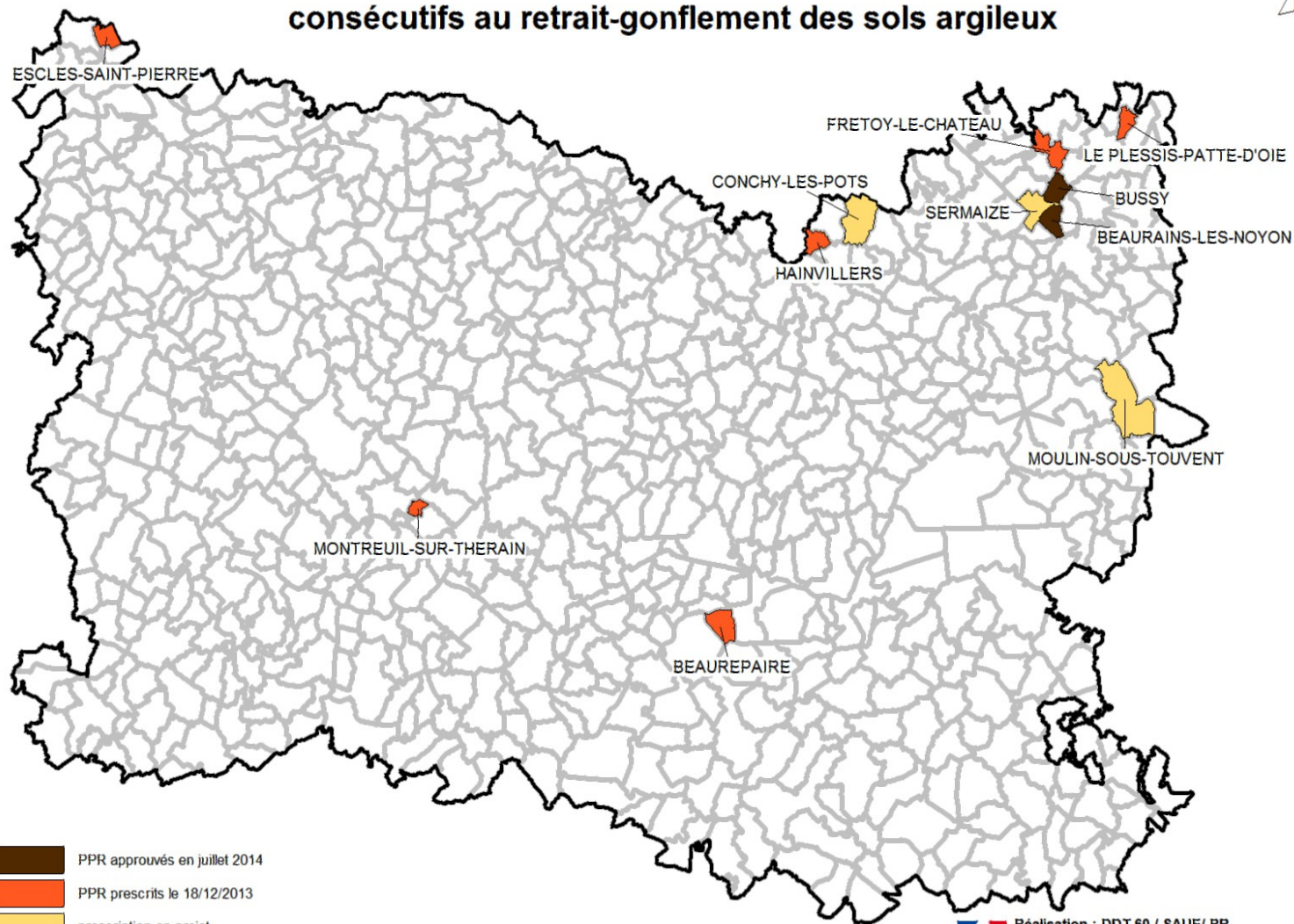
Le Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrains (PPRMT)

Carte des PPR



DDT de l'Oise

Etat d'avancement des PPRN mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait-gonflement des sols argileux



- PPR approuvés en juillet 2014
- PPR prescrits le 18/12/2013
- prescription en projet

Réalisation : DDT 60 / SAUE/ PR
Date : Mars 2015
Sources : DDT 60 - BD CARTO® - IGN Paris 2011
- Reproduction interdite -



DDT de l'Oise

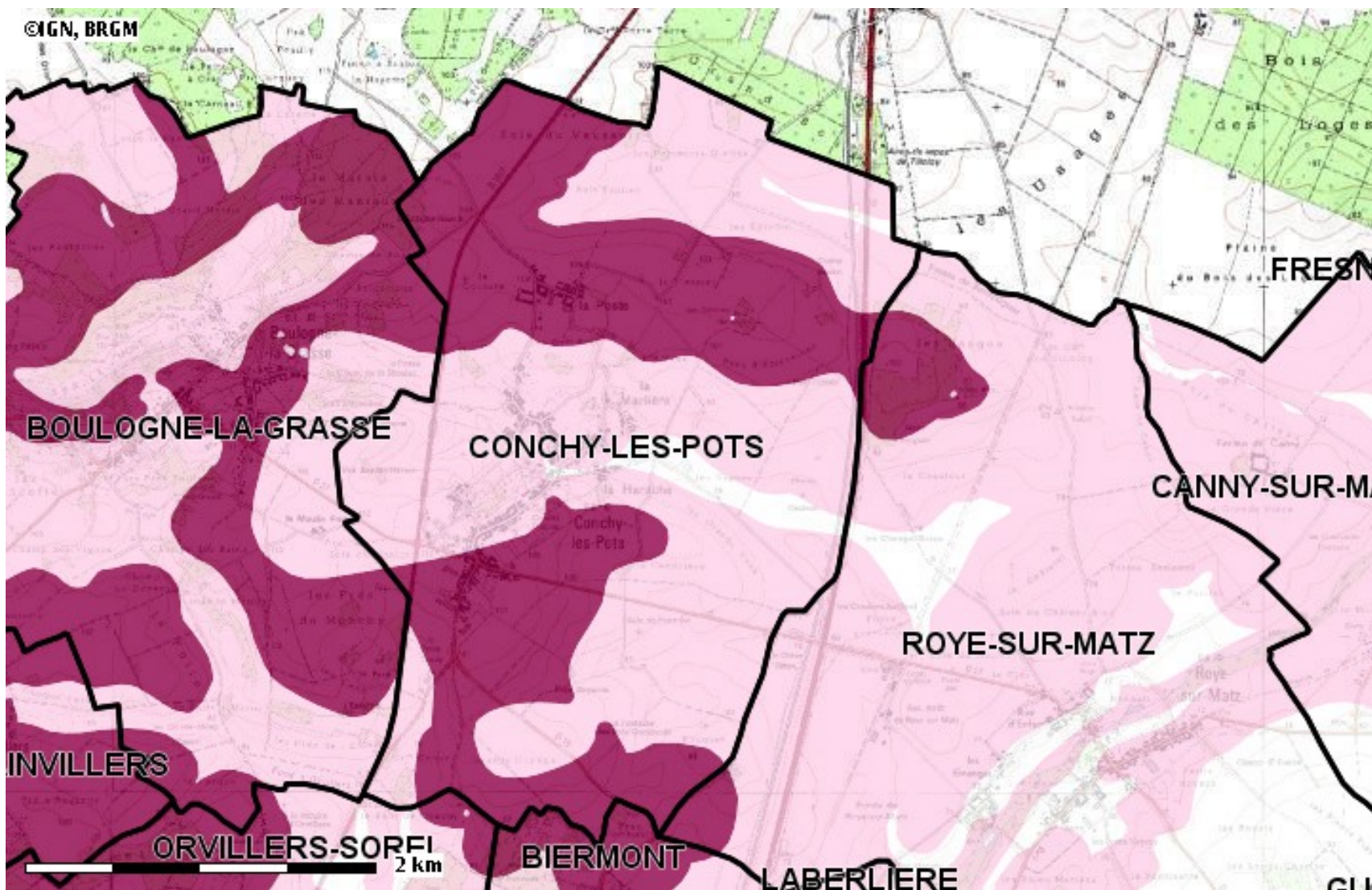
Pourquoi un PPR mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait-gonflement des sols argileux ?

- La décision de prescrire un PPR a été prise par le Préfet pour les communes :
 - qui connaissent potentiellement une urbanisation fortement touchée par l'aléa ;
 - sans document d'urbanisme opposable donc sous le régime du règlement national d'urbanisme pour la gestion de leur urbanisation.
- Le PPR(MT) a pour objectif de délimiter les zones exposées au risque retrait-gonflement des argiles en évaluant l'intensité du risque encouru afin d'intégrer ces risques dans le cadre de la gestion de l'urbanisation de la commune.
- Le PPR(MT) porte surtout sur des prescriptions constructives.

L'aléa retrait-gonflement des argiles sur la commune de Conchy-les-Pots



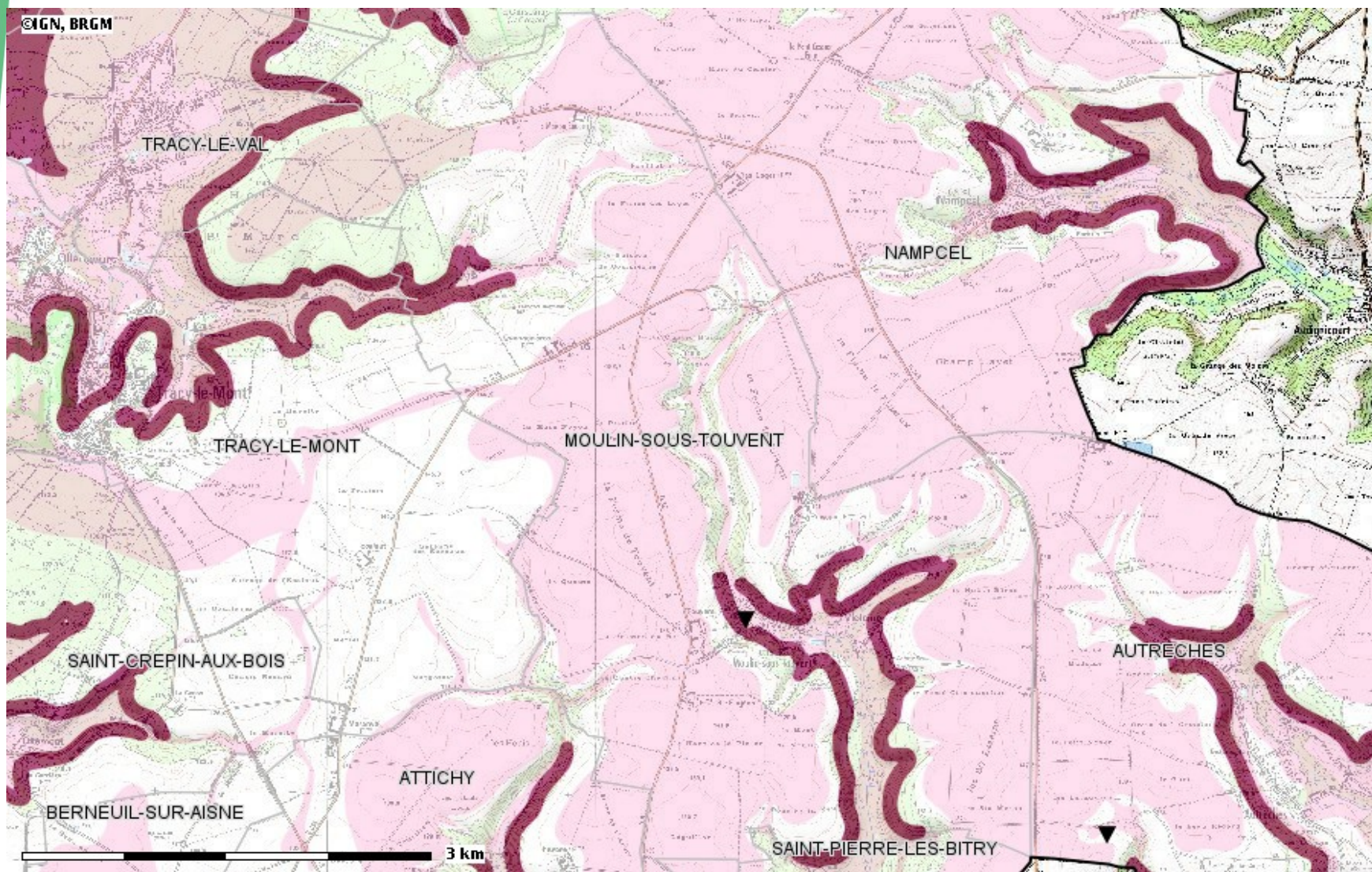
DDT de l'Oise



L'aléa retrait-gonflement des argiles sur la commune de Moulin-Sous-Touvent



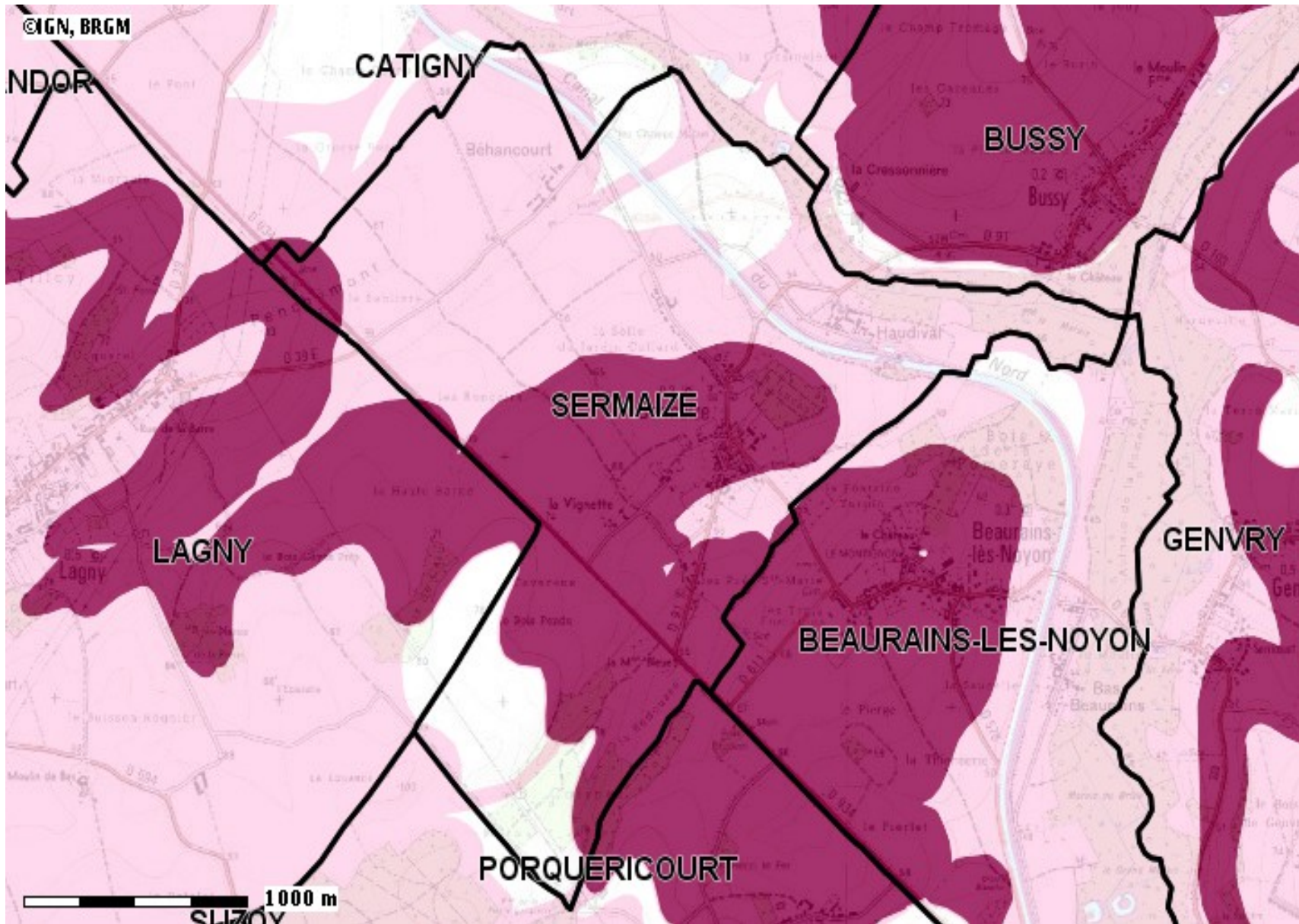
DDT de l'Oise



L'aléa retrait-gonflement des argiles sur la commune de Sermaize



DDT de l'Oise



Le PPR, un outil spécifique de prévention



DDT de l'Oise

Le PPR, c'est :

- ▶ un document de prévention, réglementaire et sectoriel
- ▶ une servitude d'utilité publique

Le PPR explicite la prise en compte des risques dans les autorisations d'urbanisme pour les communes couvertes par le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

En tant que SUP, le PPR est annexé aux PLU ou PLUI quand ceux-ci existent.

Elaboration du PPR : Les acteurs



DDT de l'Oise

- Le PPR est de la compétence de l'**Etat**.
- Le **Préfet** pilote la procédure d'élaboration.
- La **DDT** a en charge la réalisation du PPR.
- Les **maires** et les **collectivités territoriales** sont associés à la procédure d'élaboration du PPR.
- Les **citoyens** peuvent prendre connaissance du PPR tout au long de l'élaboration du document et formuler leurs observations lors de l'enquête publique.

Élaboration du PPR : Composition du dossier



DDT de l'Oise

- La note de présentation ;
- Le règlement ;
- Le plan de zonage réglementaire.

Projet d'arrêté de prescription



DDT de l'Oise

Article 1 : périmètre de prescription

Territoire communal

Article 2 : Nature des risques pris en compte

Mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles

Article 3 : Evaluation environnementale

PPR soumis à évaluation environnementale au cas par cas

Article 4 : Service instructeur

Sous l'autorité du Préfet, la Direction départementale des Territoires est en charge de l'élaboration du PPR

Article 4 : Modalités d'association

Les personnes associées sont : la commune, la communauté de communes, le conseil départemental

Article 5 : Modalités de concertation

Les documents d'élaboration sont disponibles sur le site internet de la préfecture. Une réunion publique sera organisée avant l'enquête publique.

Élaboration du PPR : le phasage

* **16/04/2015** : Réunion en sous préfecture

- Présentation de l'aléa retrait-gonflement des argiles et du projet de l'arrêté de prescription ;
- Distribution des questionnaires aux élus pour diffusion aux citoyens avec une date limite de retour des questionnaires fixée au 31/05/2015

* **Juin - Mi-juillet 2015** :

- Rencontre avec les élus pour l'analyse des questionnaires
- Réunion publique

* **2ème semestre 2015 en fonction des résultats** :

- Arrêté préfectoral de prescription et mise en œuvre de l'Information Acquéreur-Locataire (IAL)
- Phase technique et élaboration du projet



DDT de l'Oise



DDT de l'Oise

Questionnaire

- Diffusion par la mairie (réponse souhaitée pour le 31 mai 2015)
- Dégâts :
 - Recensement éventuel des dégâts sur les habitations.
- Caractéristiques de la construction :
 - Situation, type, matériaux de construction.
- Caractéristiques du terrain :
 - En pente, plat, boisé.
- Caractéristiques du sol :
 - Étude de sols, présence nappe phréatique.



DDT de l'Oise

**Merci de votre
attention**